

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.033

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:

**Indemnisation
sinistre suite nid de
poule**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la déclaration de sinistre formulée par M. ROGER en date du 23 février 2026 ;

M. ROGER a fait part à la commune du sinistre survenu le 23 février 2026.
En circulant avec son véhicule sur la rue de la Fontaine de la Filasse, M.
ROGER a heurté un trou de plus de 8 cm et a crevé un pneu avant.

Le sinistre s'élève à 166,48 € et est inférieur au montant de la franchise de
la commune pour ce type de sinistre.

Aussi M. le Maire propose au conseil municipal d'indemniser en direct M.
ROGER.

Les conseillers municipaux signalent la présence de nombreux trous sur la
commune.

M. NOEL indique que dans le futur les études de la commune seront
beaucoup plus poussées.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'indemniser M. ROGER pour le sinistre survenu sur son véhicule
le 23 février 2026 pour un montant de 166,48 €.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 mai 2026
le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026